

Exposé d'Heinrich Lübke à la Conférence agricole des États membres de la CEE (Stresa, 3-12 juillet 1958)

Légende: A l'occasion de la conférence de Stresa débutant le 3 juillet 1958, Heinrich Lübke, ministre allemand de l'Agriculture, détaille devant les représentants des États membres de la Communauté économique européenne (CEE) les principales mesures visant à l'établissement d'un marché agricole commun.

Source: Communauté européenne (sous la dir.). Recueil des documents de la Conférence agricole des États membres de la Communauté économique européenne à Stresa du 3 au 12 juillet 1958. Luxembourg: Service des publications des Communautés européennes, 1958. 250 p.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/expose_d_heinrich_lubke_a_la_conference_agricole_des_etats_membres_de_la_cee_stresa_3_12_juillet_1958-fr-5b9fed38-3693-4651-94f9-f1d6c887a335.html

Date de dernière mise à jour: 04/09/2012

Exposé du Dr *honoris causa* Heinrich Lübke, ministre de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts de la république fédérale d'Allemagne à la Conférence agricole des États membres de la CEE (Stresa, 3-12 juillet 1958)

Monsieur le Président,

En se référant aux dispositions du traité, le président Hallstein a défini hier dans son discours le sens de la conférence de Stresa et les tâches qui lui incombent. Nous avons tous conscience de l'importance historique que revêt cette réunion pour l'avenir de l'agriculture de nos pays. Je voudrais au début de cette conférence exprimer notre gratitude aux hommes qui, sans ménager leurs efforts, ont travaillé pendant des années avec un bel enthousiasme à l'unification de l'agriculture européenne et ont ainsi permis de rendre possible la réunion d'aujourd'hui. Parmi ces hommes, il y avait des personnalités importantes que vous connaissez tous, mais il y avait aussi des spécialistes de la politique agricole, particulièrement prévoyants, qui étaient pénétrés de la nécessité d'une coopération étroite des agricultures européennes et qui ont préparé avec persévérance l'union des agricultures de nos pays.

Il est tout à leur honneur de n'avoir pas capitulé devant les revers et les grandes difficultés qui faisaient obstacle à l'union des agricultures européennes et d'avoir pris sans cesse de nouvelles initiatives pour atteindre le but dont ils avaient reconnu l'utilité. Permettez-moi de rappeler les efforts du Pool Vert, en 1950, à Saltsjöbaden, auxquels prit une part décisive, du côté allemand, le Dr Hermes, ancien ministre du Reich et permettez-moi également de citer les travaux préparatoires du Conseil de l'Europe, ainsi que les plans, devenus célèbres sous les noms de leurs auteurs, Mansholt et Pflimlin. On ne saurait en plus passer sous silence la contribution extrêmement fructueuse apportée à cette œuvre par le Comité de l'O.E.C.E. des ministres de l'agriculture.

Sans ces travaux préparatoires assidus, dont le mérite est inconnu, la journée que nous vivons aujourd'hui n'aurait probablement pas été possible.

Nous regrettons de ne pas être encore à même de réaliser le but plus important que nous nous proposons, c'est-à-dire de faire participer à cette entreprise tous les pays de l'O.E.C.E. et, partant, l'agriculture de toute l'Europe. Mais le fait que *nos* six pays européens se soient engagés dans la voie qui conduit à la réduction et à la suppression des frontières économiques, nous permet d'espérer que le problème de l'intégration de l'agriculture dans la zone de libre-échange trouvera une solution satisfaisante.

La conférence de Stresa a pour tâche de procéder à la confrontation des politiques agricoles, des possibilités de production et des conditions d'approvisionnement des six États membres, et de dégager, à partir des répercussions escomptées du marché agricole commun, des enseignements permettant de déterminer la voie à suivre et à long terme la politique agricole commune. C'est pourquoi le gouvernement fédéral a tracé dans son mémorandum adressé aux autres États participants un tableau de sa politique agricole, de la situation actuelle et des tendances des principaux marchés agricoles et a traité, dans son rapport, les problèmes que pose à l'agriculture allemande l'établissement du marché agricole commun.

Pour compléter ce mémorandum, j'aimerais, dans l'exposé qui va suivre, mettre en lumière quelques problèmes qui me semblent être importants pour la future politique agricole commune considérée du point de vue allemand.

I — Problèmes du commerce extérieur à l'intérieur de la C.E.E.

Lors de nos délibérations sur l'établissement d'une politique agricole commune, nous ne devons pas oublier que le marché commun ne saurait être une œuvre isolée que l'on puisse créer sans tenir compte des relations entretenues jusqu'à présent par les États membres avec le reste du monde. Chaque État participant a établi, au cours des années passées, un système de relations et de rapports juridiques, politiques et économiques, qu'il apporte avec lui dans la nouvelle Communauté.

La Communauté des six États de la C.E.E. ne peut donc résoudre les problèmes du marché commun comme

elle le ferait pour un cas typique abstrait, elle doit au contraire tenir compte des intérêts économiques et juridiques du reste du monde. Sans la coopération étroite qui s'est établie dans le cadre de l'O.E.C.E., du G.A.T.T. et du Fonds monétaire international, la rapide progression économique qui s'est produite après la guerre dans les États de la C.E.E. n'aurait pas été possible.

C'est pourquoi, comme je l'ai souligné le 8 mai 1958, à Bruxelles, lors de notre première rencontre, nous n'avons pas le droit de créer une zone isolée à laquelle nous réserverions un système préférentiel. L'attitude positive des six pays vis-à-vis du problème de la zone de libre-échange prouve que nous sommes décidés à nous conformer à ce principe.

Permettez-moi maintenant d'aborder, dans le cadre de la C.E.E., un problème de politique commerciale qui me paraît important pour notre future coopération. Une Communauté dans laquelle tous les participants sont soumis aux mêmes droits et aux mêmes devoirs, à laquelle doit présider le principe de la concurrence loyale, n'est pas compatible avec une politique d'exportation discriminatoire des six pays, que ce soit vis-à-vis des autres États membres ou du reste du monde. Les États ne doivent pas, en matière d'exportations agricoles, appliquer des méthodes ou des mesures susceptibles de fausser le jeu de la concurrence entre eux ou d'amener une distorsion dans cette concurrence. Cela s'applique aussi *bien aux exportations vers les pays tiers qu'aux échanges commerciaux au sein de la Communauté.*

Le traité prévoit le remplacement des contingents séparés par des contingents globaux, c'est pourquoi une distorsion artificielle de la concurrence fait courir le risque que le pays appliquant les mesures artificielles d'encouragement les plus importantes serait le seul à bénéficier du contingent global du fait que les autres pays membres seront éliminés. Il y aurait lieu de parer à ce danger par la conclusion d'accords appropriés.

Si nous voulons réaliser une politique agricole commune, nous devons également nous attacher à établir des règles de conduite communes en matière d'exportation agricole.

Les règles de la concurrence doivent jouer dans la mesure où l'avance d'un pays repose sur les avantages économiques réels, liés à la géographie; mais si l'État accorde artificiellement des aides, il résultera définitivement de ces mesures que ce sont les ministres des finances de nos pays qui entreront en concurrence. En ce qui concerne les règles d'une concurrence loyale en matière d'exportation agricole, nous devons nous efforcer d'aboutir à un arrangement clair et précis. Nous ne pourrions résoudre les problèmes agricoles de la C.E.E. qu'en établissant entre nous une entente étroite. Des actions unilatérales, décidées sans accord préalable et qui se traduiraient par des préjudices causés à l'un ou à plusieurs participants, devraient être exclues. L'exemple suivant montrera clairement la nécessité d'une telle coopération : les subventions accordées dans les pays voisins en faveur des produits laitiers, en vue de leur exportation vers l'Allemagne, ont donné lieu, sur nos marchés, en ce qui concerne le fromage à pâte dure, le fromage à pâte molle et la poudre de lait entier, à un effondrement de prix comme nous n'en avons jamais connu auparavant.

Il me semble souhaitable que nous disposions bientôt d'un aperçu détaillé des traités commerciaux et des relations commerciales avec les pays tiers en vigueur dans les États membres de la C.E.E. Ces derniers devraient également se rendre compte réciproquement et à tout moment des mesures d'encouragement à l'exportation appliquées en matière agricole.

Je ne voudrais pas conclure cette partie de mon exposé sans aborder une question importante, et d'actualité, de notre politique de commerce extérieur.

Le G.A.T.T. étudie actuellement la politique d'importation allemande en matière agricole. Par suite de l'entrée en vigueur du traité de la C.E.E., cette question ne concerne plus seulement l'Allemagne; elle se répercute largement sur l'organisation du marché et sur le commerce européen, de sorte que la solution qui lui sera donnée intéresse la politique de toute la Communauté.

II — Situation du commerce extérieur allemand

Le commerce extérieur étant d'une importance décisive pour la situation économique et conjoncturelle

générale de la république fédérale d'Allemagne, je voudrais encore attirer brièvement votre attention sur la situation du commerce extérieur de ce pays. La structure économique et la densité de population de la république fédérale d'Allemagne lui imposent des échanges intensifs de produits avec l'étranger. Seule une activité exportatrice importante a pu procurer à l'économie allemande les devises nécessaires à l'importation des matières premières et des produits alimentaires indispensables et du remboursement des dettes allemandes de l'avant-guerre et de l'après-guerre. La reconstruction de l'économie allemande n'aurait pas été possible sans les exportations massives. La valeur des importations et exportations du commerce extérieur de l'Allemagne représentent environ 30 % de son produit national brut. 70 % des exportations allemandes sont dirigées vers les pays de l'U.E.P. et plus de la moitié de ces 70 % vont vers des pays ne faisant pas partie de la C.E.E. Les relations de l'économie allemande avec l'économie mondiale sont si étroites qu'il est de l'intérêt non seulement de l'Allemagne mais aussi des autres États de la C.E.E. que ces relations soient maintenues dans une aussi large mesure que possible. Les autres États membres ont certainement eux aussi des relations commerciales également très étroites avec l'étranger.

Toutefois, certaines considérations politiques jouent également dans la république fédérale d'Allemagne, ainsi d'ailleurs que dans les autres États de la C.E.E., un rôle important. Dans les premières années de l'après-guerre la République fédérale a été obligée de faire largement appel aux livraisons effectuées à titre d'aide par des pays d'outre-mer. Parmi ces États, il faut citer en particulier les États-Unis qui ont, pendant les dures années de famine, fourni une aide exemplaire à la République fédérale. Cette aide a créé des liens politiques et commerciaux dont il faudra tenir compte, même s'ils n'ont pas été concrétisés dans des accords commerciaux bilatéraux.

A l'occasion de l'importation des produits alimentaires libérés par la république fédérale d'Allemagne pour répondre à ses obligations internationales dans le cadre de l'O.E.C.E. et du G.A.T.T. ou pratiquement exempts de toute restriction quantitative notable, la libre concurrence entre les peuples a créé certains courants commerciaux qui au début devront subsister même après l'entrée en vigueur de notre Communauté.

Notre tâche lors de la création du marché commun agricole ne consistera pas uniquement à résoudre les difficultés et problèmes proprement agricoles; nous devons tenir compte également des relations commerciales nouées dans le passé par les six pays.

III — Programmes de développement et de structure

Je voudrais maintenant poursuivre mon exposé en abordant les questions posées par la *politique commune de production*, car il est inévitable que de nombreuses difficultés résultent sur les marchés, du manque de coordination des mesures que nous avons prises en faveur de la productivité et de la production.

Dans tous les pays industriels, l'agriculture souffre d'une faiblesse de marché structurelle, qui provient de son incapacité à adapter d'une manière souple sa production aux modifications du marché, ainsi que de la baisse relative de la demande en produits alimentaires qui accompagne le relèvement du niveau de vie. Aussi, tous les pays industriels qui ont atteint un haut degré de développement sont-ils caractérisés par l'intensification de la politique interventionniste de l'État.

Dans la société industrielle moderne, les gouvernements ont partout pris des mesures spéciales en vue d'améliorer les revenus agricoles. Les mesures de soutien destinées à améliorer la situation des revenus agricoles par des augmentations de prix ne cessent de se multiplier et sont devenues partie intégrante de la politique économique de ces pays. Mais, en raison de l'augmentation des excédents, les mesures destinées à soutenir les prix ne contribuent que d'une manière limitée à une amélioration décisive et surtout durable de la situation de l'agriculture. Bien plus, elles empêchent d'une façon considérable la production agricole de s'adapter aux variations des conditions de débouchés, en déclenchant ainsi un accroissement de la production; celui-ci donne lieu à une accumulation de stocks importants qui exercent à leur tour une pression sur les prix dans le sens de la baisse.

Nous devrions tirer des expériences des divers pays un double enseignement : c'est seulement quand l'offre est ajustée à la demande, autrement dit quand la production agricole est adaptée aux conditions des

débouchés, qu'il est possible de protéger les marchés agricoles contre les excédents et les effondrements de prix. Mais des interventions dans l'économie des marchés ne suffisent pas à elles seules pour améliorer de façon durable la situation économique des exploitations agricoles familiales.

La grande majorité des exploitations agricoles de nos pays sont des exploitations familiales. Leur maintien est nécessaire aussi bien pour des raisons d'ordre social que pour des raisons d'ordre politique. C'est donc surtout en fonction de ces exploitations que les mesures prises en vue d'augmenter la productivité doivent être établies si l'on veut obtenir une augmentation du revenu de la population agricole. Les efforts intensifs que font de petites et moyennes exploitations pour conserver et développer leurs moyens d'existence tirés en majeure partie de l'agriculture méritent tous les encouragements possibles.

Les six pays pris dans leur ensemble arrivent presque, en ce qui concerne les produits agricoles importants, à couvrir leurs besoins par leurs propres moyens, aussi, outre l'amélioration des conditions de débouchés, il faut envisager des mesures destinées à rendre la production moins chère. La plus grande partie de ces mesures devra donc viser à maintenir l'agriculture dans le cadre d'un système d'exploitation moderne et économique. Les mesures qui, à longue échéance, devraient avoir les résultats les meilleurs et les plus durables, sont celles tendant à simplifier l'organisation de l'exploitation, à améliorer la structure des principes de production et à augmenter par-là la productivité du travail. Dans la république fédérale d'Allemagne, la productivité du travail a augmenté annuellement, depuis 1933, de 3,9 %. Cela vous montre, Mesdames et Messieurs, qu'on attache dans notre pays une importance particulière à la solution de cette question.

Ce n'est pas uniquement du point de vue de la diminution des coûts de production et de l'augmentation de la productivité du travail que cette simplification des formes de production mérite une attention accrue; elle favorise également une division du travail adaptée à la structure économique de la C.E.E. J'ai pu constater à ma grande satisfaction que les agriculteurs ont bien pris conscience de ce problème et qu'ils en ont tiré les conséquences pratiques — bien que, pour l'instant, dans un cadre limité.

En outre, il faut supprimer les imperfections nombreuses qui existent dans la structure agricole actuelle au sens étroit comme au sens large du terme. Je ne pense pas ici seulement au regroupement si urgent des terres dispersées, ni au déplacement des fermes hors du cadre trop étroit du village, mais aussi à l'agrandissement des exploitations trop petites pour assurer à la famille des moyens d'existence suffisants.

Bien que le regroupement des terres dans la république fédérale d'Allemagne, qui avait touché environ 107 000 hectares en 1950, ait pu être porté à 200 000 hectares par an, en 1956 et en 1957, 5,5 millions d'hectares environ, c'est-à-dire 40 % des terres arables doivent encore être regroupées. Les mesures de déplacement et d'agrandissement ont été intensifiées depuis 1956. Pendant l'année dernière seulement, le nombre des déplacements a atteint 2 500, tandis que les mesures d'agrandissement étaient simultanément mises en œuvre dans une proportion croissante.

Grâce à une liaison plus étroite entre l'agriculture et l'industrie, on a pu créer dans les districts de petites exploitations agricoles, surpeuplés et défavorisés du point de vue des communications, où il subsiste encore des réserves de main-d'œuvre, de nouvelles ressources et, partant, des unités économiques viables et aussi plus stables du point de vue social et économique.

Les mesures destinées à améliorer la structure agricole, au sens large du mot, me semblent être particulièrement importantes. Je citerai seulement la construction de routes d'intérêt agricole, la fourniture de courant aux exploitations agricoles et surtout l'amélioration de l'approvisionnement des champs, des fermes et des maisons en eau.

La république fédérale d'Allemagne consacre chaque année des moyens de plus en plus importants à l'amélioration de la structure agricole, au sens étroit comme au sens large du terme. Le gouvernement fédéral a, pour la seule année 1958, accordé 750 millions de DM environ pour la réalisation de cet objectif.

Les organisations agricoles mettent elles aussi l'accent sur la nécessité de mettre en œuvre des mesures

visant à améliorer la structure agricole. Rappelez-vous que la C.E.A. (Confédération européenne de l'agriculture) a particulièrement insisté, lors de sa dernière réunion générale qui s'est tenue au mois d'août 1957, à Helsinki, sur l'importance de l'amélioration de la structure agricole pour le relèvement de la situation économique et sociale de l'agriculture.

Presque tous les pays ont pris conscience de cette importance et mis sur pied des programmes de structures et de développement destinés à améliorer les conditions de production et les revenus des exploitations agricoles.

Si l'on veut que ces programmes n'aboutissent pas à une orientation erronée de la production, il est indispensable de les harmoniser et de les établir en fonction de la future évolution du marché.

A cet égard, il y a lieu de distinguer d'une part les mesures visant à améliorer les principes de production ainsi que les revenus des exploitations agricoles et à relever, grâce à la baisse des coûts de production, le niveau social des personnes employées dans l'agriculture et d'autre part les programmes dont l'objectif exclusif est d'augmenter la production.

La rationalisation et l'amélioration des revenus des exploitations familiales méritent, comme par le passé, tous les encouragements possibles. En revanche, il serait bon de soumettre tous les programmes ayant pour seul objectif le développement de la production à un examen critique afin de savoir s'ils sont compatibles ou non avec l'évolution future du marché.

En faisant ressortir la nécessité d'orienter davantage les mesures visant à promouvoir le progrès de l'agriculture d'après l'évolution escomptée de la demande, je me trouve en plein accord avec la résolution adoptée le 26 juillet 1957 par le Comité des ministres de l'O.E.C.E. pour l'agriculture et l'alimentation. Il me paraît donc indispensable que soient établis au plus vite un inventaire et une étude comparative des programmes de structure et de développement mis en œuvre dans les divers États membres.

IV — Problèmes de marché et de prix

1) Remarques préliminaires

Pour aborder l'étude des problèmes de marché découlant, pour l'économie agricole et alimentaire des États membres et de la République fédérale d'Allemagne, de l'établissement du marché commun, nous ne disposons, pour l'instant, par la force des choses, que des données fixes sur la production, la consommation et les prix.

Il n'est pas encore possible aujourd'hui d'évaluer, même approximativement, les impulsions et les répercussions dynamiques que l'intégration exercera sur l'évolution de l'ensemble de l'économie de la C.E.E. et, plus particulièrement, sur l'agriculture et l'alimentation. Bien que l'on puisse admettre que les producteurs et les consommateurs aient tendance à répondre aux modifications de prix et de revenus par des réactions identiques ou voisines, il n'en reste pas moins que les différences résultant du climat ou des traditions sont si considérables entre les divers États, qu'il est impossible d'établir de pronostics indiscutables et exacts.

En voici un exemple :

Le chapitre consacré aux huiles et aux graisses dans le mémorandum allemand montre que la consommation du beurre et celle de la margarine ont suivi en Allemagne des évolutions différentes. La consommation de beurre par tête d'habitant a augmenté annuellement de 0,6 kilo de 1954 à 1958, alors que son prix est resté relativement stable, mais assez élevé. En revanche, la production et la consommation de margarine ont accusé, pendant l'année économique 1956-1957, une baisse de 15 600 tonnes. Aux Pays-Bas, au contraire, la consommation de margarine a augmenté malgré le prix du beurre relativement peu élevé, tandis que la consommation du beurre a accusé une tendance à la diminution. Il n'est pas possible d'expliquer cette différence de comportement entre la population des Pays-Bas et celle de l'Allemagne par la seule évolution

du pouvoir d'achat, il faut également prendre en considération les habitudes de consommation. En Allemagne, le pouvoir d'achat de la population a été suffisant pour permettre l'achat en quantité croissante de beurre, denrée alimentaire précieuse. Cette augmentation de la consommation se maintient. Je me permettrai d'ajouter à la remarque de M. le président Hallstein qui avait fait remarquer que l'on se trouvait en face d'un dilemme : prix peu élevés à la consommation et une rémunération équitable des agriculteurs; dans la république fédérale d'Allemagne on s'est engagé pour la fixation du prix du beurre dans une voie approuvée à la fois par les ménagères et les agriculteurs.

La comparaison des coûts de production et des prix présente des difficultés particulières du fait que les taux de change officiels ne reflètent qu'imparfaitement le pouvoir d'achat et la valeur d'échange des monnaies. La recherche et l'adaptation de taux de change réels sont pourtant nécessaires si l'on veut porter un jugement sur le niveau des prix et, par conséquent, sur la situation concurrentielle de l'agriculture dans les six États de la C.E.E. Une appréciation correcte de cette situation est à son tour une condition importante de l'élaboration de la future politique agricole commune.

Cependant, les études entreprises dans la république fédérale d'Allemagne au sujet des répercussions probables du marché commun sur l'agriculture des États membres et de la République fédérale font ressortir certains points délicats dont je vais maintenant vous parler.

2) Organisation et niveau des prix du marché des céréales

Aucun des pays participants ne renonce à exercer une influence sur le marché des céréales, tant en ce qui concerne les quantités que les prix. Ils s'efforcent tous d'assurer, dans le cadre de leurs objectifs de politique agricole, la mise en valeur de leur récolte grâce à des stocks constitués par l'État, ou à des restrictions quantitatives à l'importation, ou grâce encore à l'obligation de mélange ou au prélèvement de taxes de compensation. Il est donc probable qu'il ne sera pas trop difficile d'arriver à un accord en ce qui concerne l'organisation, à partir de points de vue communs, du marché commun des céréales de la C.E.E. Il ne semble pas non plus très difficile d'établir dans quelle mesure les marchés nationaux de certains produits traduisent certaines caractéristiques nationales propres et dans quelle mesure les éléments nationaux traditionnels peuvent être maintenus dans le cadre de l'organisation commune du marché des céréales.

En revanche, un accord sur le niveau des prix à fixer aussitôt que possible, ne sera pas aussi facile à trouver. *Tous les pays participants reconnaîtront avec la république fédérale d'Allemagne que le prix des céréales fourragères occupe une position centrale dans le cadre de l'organisation des marchés agricoles car, par suite des possibilités d'échange entre les divers produits du sol dans la culture et le fourrage, il joue un rôle important dans la mise en valeur des produits agricoles et, en tant que prix de matière première, il détermine le niveau des prix de tous les produits agricoles de transformation.*

Nous devons faire fusionner des marchés dont les niveaux de prix sont extrêmement différents par suite de la diversité des politiques agricoles et des objectifs qu'elles se sont fixés. Comme l'expose, avec plus de détails, le mémorandum allemand, la république fédérale d'Allemagne compte parmi les pays qui, depuis la crise agricole de la fin du siècle dernier, ont soustrait, au moyen des droits de douane d'abord, et des restrictions quantitatives à l'importation ensuite, les prix de leurs céréales fourragères à l'influence exercée par les fluctuations du marché mondial, afin de promouvoir, de la sorte, la production agricole nationale. Cette politique profita particulièrement à la culture des plantes sarclées, qui demande un travail intensif, et à la forme d'exploitation familiale d'économie mixte, et aboutit, en raison de la possibilité d'échange caractérisant les fourrages, à faire dépendre dans une grande mesure les produits du sol et les produits agricoles de transformation des céréales fourragères. Les pays agricoles exportant vers l'Allemagne tirèrent également avantage de cette politique agricole, car elle leur permettait d'exporter, dans ce dernier pays, à des prix favorables, des quantités croissantes de produits agricoles de transformation.

Le gouvernement fédéral se rend compte de ce que les possibilités de protection des autres produits au moyen des prix dirigés des céréales fourragères, diminuent dans la mesure où la production propre de la C.E.E. est à même de couvrir ses besoins en céréales fourragères. Pour le moment, en ce qui concerne son

approvisionnement en céréales fourragères, la C.E.E. est encore tributaire, dans une grande mesure, de l'importation de quantités importantes de ces produits.

En revanche, pour certains produits de transformation importants, la production couvre ou dépasse même les besoins et continue à accuser une tendance croissante. La diminution de l'élasticité de la demande et les conditions relativement favorables au développement de la production peuvent conduire à une aggravation de la situation excédentaire du marché des produits de transformation.

C'est pourquoi il faudrait tenir compte de la situation générale du marché des céréales fourragères et des produits transformés à partir de celles-ci, lors de la fixation du futur niveau des prix des céréales. A ce sujet, il faudrait veiller à ce que l'on procède progressivement, et avec toutes les précautions possibles, à l'adaptation des prix nationaux, au niveau commun, en l'étalant sur une période déterminée.

3) Difficultés résultant de la réalisation du traité pour les produits de transformation agricoles et l'industrie alimentaire

Tandis que l'intégration des marchés agricoles des produits du sol peut être réalisée avec une prudence relative, la réduction des droits de douane et des contingents pour les produits des industries agricoles et alimentaires présentera des difficultés tant que l'on n'aura pas rapproché le niveau des prix des matières premières utilisées dans ces industries. Cela s'applique notamment aux produits de l'industrie agricole qui n'ont pas été portés sur la liste figurant à l'annexe II et pour lesquels les dispositions particulières à l'agriculture ne sont donc pas applicables. Il me semble nécessaire d'attirer l'attention sur ce problème, car le gouvernement fédéral a reçu de nombreuses demandes réclamant l'élargissement de la liste figurant à l'annexe II.

Les problèmes semblables surgiront en ce qui concerne la réduction des droits de douane et des contingents, si un accord n'intervient pas en temps opportun sur la liste commune des produits libérés, car des listes de libération différentes vis-à-vis des pays tiers peuvent conduire à un déplacement de courants commerciaux.

4) Rapprochement des conditions de concurrence

Pour établir des conditions de concurrence identiques, il est nécessaire, si l'on veut que les divers secteurs économiques ne tombent pas dans des difficultés dont ils ne seraient pas responsables, de procéder, outre le rapprochement nécessaire du niveau des prix de matières premières, à celui également des autres facteurs affectant la concurrence.

Je pense par conséquent que la Commission devrait procéder d'urgence à l'inventaire de toutes les mesures susceptibles d'agir d'une manière déterminante sur le climat concurrentiel des divers marchés.

Il ne faut naturellement pas s'attendre à ce que les diverses conditions de concurrence soient partout les mêmes, mais elles doivent être rapprochées de façon que les conditions soient harmonisées au départ, compte tenu des disparités résultant de la situation des transports et de la situation économique générale. Sans une connaissance exacte des données relatives à la concurrence, les divers pays ne sont pas en mesure d'évaluer correctement les modifications qui résulteront de l'établissement du marché commun.

M. le président Hallstein a déjà mis l'accent, dans son discours d'hier, sur la nécessité de rapprocher les dispositions législatives, réglementaires et administratives en matière de droit agricole, de droit relatif aux denrées alimentaires, de droit d'établissement, ainsi que dans le domaine des règlements appliqués aux marchandises et à la standardisation, en matière de protection contre les épizooties et en faveur de la protection des plantes.

Citons également dans ce domaine la diversité des organisations des marchés des capitaux et des crédits destinés à l'agriculture. Outre l'organisation du crédit, les sources, les types et les conditions de crédit

différent tellement que cela suffit pour donner lieu aux disparités dans la situation concurrentielle de l'agriculture des divers pays. Cette question est très importante pour l'agriculture de la république fédérale d'Allemagne, car les frais qui grèvent en moyenne les crédits (intérêts et amortissements) sont plus élevés que dans tous les autres États de la C.E.E. Bien que la recherche d'une harmonisation poussée dans ce domaine restera une des tâches les plus importantes des gouvernements nationaux, il n'en reste pas moins que la banque d'investissements devrait exercer son action dans ce sens.

Étant donné l'importance que du fait du progrès technique, les facteurs crédit et capital ont pris et prendront encore dans la production agricole, j'estime qu'il est opportun de prévoir la collaboration institutionnelle de l'administration agricole dans la Banque d'investissements de la C.E.E., sous forme d'un Comité de crédit créé spécialement à cet effet.

V — Remarques finales

Je me suis efforcé dans cet exposé de mettre brièvement en lumière les problèmes et les conséquences qui résultent de l'établissement du marché commun, du point de vue allemand. J'ai été évidemment obligé de me limiter à certains points, mais je voudrais en conclusion exprimer ma conviction que les difficultés résultant de l'établissement du marché commun sont moins importantes que celles auxquelles nous devrions faire face, tous en commun, à brève échéance, si nous voulions poursuivre une politique agricole dans le cadre de nos frontières nationales. Ce ne sont pas seulement les tâches communes en matière d'énergie atomique et les développements liés à la naissance de l'automation, mais également les problèmes de politique agricole, plus ou moins identiques dans tous les États industriels, qui nécessitent des recherches dans de vastes domaines en vue d'une solution. Aucun des États européens n'est plus à même de mener à bien et de faire aboutir sa politique économique et sa politique de conjoncture dans le cadre étroit de ses frontières. Seule une large intégration est capable de donner les nouvelles impulsions nécessaires à un développement plus poussé de l'ensemble de l'économie, et donc à une augmentation des revenus, qui fourniront également à la production agricole croissante de meilleures possibilités d'écoulement.

Dans la recherche des solutions à nos problèmes agricoles, nous n'oublions pas non plus qu'il y a encore dans de vastes régions du monde des hommes qui, pour surmonter leur difficile situation alimentaire, ont besoin que nous les aidions par des livraisons de vivres. A cet égard, l'instauration progressive d'échanges de produits alimentaires — matières premières contre produits de transformation — pourrait également soulager nos marchés.

Je voudrais conclure cet exposé en affirmant ma conviction personnelle qu'un établissement rapide du marché commun est la condition nécessaire pour que l'agriculture européenne puisse envisager avec espoir et confiance les années à venir.

Je suis persuadé, comme M. le président Hallstein, que les cultivateurs européens compteront toujours parmi les plus fermes soutiens de notre Communauté, aussi longtemps que nous assurerons la liberté et l'indépendance de leurs fermes.

Je vous remercie, Monsieur le Président.